

MANDATÉ : Conseil de quartier de Saint-Roch

Numéro de dossier : Réf. : A1GT2010-200

<p>1. Événement, date et lieu (11-11-09)</p> <p>Consultation LAU et RRVQ chapitre P-4 <input type="checkbox"/></p> <p>Consultation RRVQ chapitre P-4 <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Arrondissement de La Cité-Limoilou, 399, rue Saint-Joseph Est, 19 h</p>	<p>2. Origine</p> <p>Conseil municipal <input type="checkbox"/></p> <p>Comité exécutif <input type="checkbox"/></p> <p>Conseil d'arrondissement <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Direction générale <input type="checkbox"/></p>	<p>3. Objet</p> <p>Modification à la réglementation de zonage relativement aux critères d'évaluation de certains usages conditionnels R.C.A.IV.Q. 34 – (règlement omnibus)</p>										
<p>4. Présences</p> <p>Membres avec droit de vote : M^{mes} Amélie Boisvert, Cynthia Demers, Marilyn Dufour et MM. Louis-H. Campagna, Jean-Philippe Curodeau, Mbaï-Hadji Mbaïrewaye</p> <p>Membre sans droit de vote : M^{me} Geneviève Hamelin, conseillère municipale</p> <p>Personnes-ressources : M^{me} Lydia Toupin et M. André Martel, Arrondissement de La Cité-Limoilou.</p>												
<p>5. Information présentée</p> <p>Rappel du cheminement d'une demande de modification aux règlements d'urbanisme. Présentation du projet de modification au Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme, R.C.A.IV.Q. 34. Présentation d'information relative à la présente consultation : demande d'opinion au conseil de quartier. La consultation dans le cadre de la <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i> sera tenue par la présidente de l'Arrondissement. La fiche synthèse de la demande de modification a été remise au public et aux membres du conseil de quartier.</p>												
<p>6. Recommandation spécifique du mandaté</p> <p>À l'unanimité, il est recommandé à l'Arrondissement de La Cité-Limoilou d'approuver les demandes de modification au règlement de zonage R.C.A.IV.Q. 34, tel que présenté.</p>												
<p>7. Options soumises au vote</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Option</th> <th>Nombre de votes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1.</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>2.</td> <td>6</td> </tr> <tr> <td>Abstention</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>6</td> </tr> </tbody> </table>	Option	Nombre de votes	1.	0	2.	6	Abstention	0	Total	6	<p>8. Description des options</p> <ol style="list-style-type: none"> Statu quo, c'est-à-dire refuser la demande; Approuver les demandes de modification au Règlement de zonage R.C.A.IV.Q. 34, tel que présenté. 	
Option	Nombre de votes											
1.	0											
2.	6											
Abstention	0											
Total	6											
<p>9. Questions et commentaires du public</p> <p style="text-align: right;">Nombre de personnes présentes : 11 Nombre de commentaires : 0</p>												
<p>Questions et commentaires :</p> <p>Aucune question et aucun commentaire.</p>												

MANDATÉ : Conseil de quartier de Saint-Roch

Numéro de dossier : Réf. : A1GT2010-200

10. Questions et commentaires du mandaté

Questions :

Aucune question.

Commentaires :

D'une manière générale, les membres constatent que les nouveaux critères proposés simplifient l'application de la réglementation.

11. Suivis recommandés

Transmettre à la Division de la gestion du territoire. Annexer au rapport du conseil d'arrondissement.

Approuvé par



Louis-H. Campagna
Président
Conseil de quartier de Saint-Roch

15 novembre 2011

Préparé par



André Martel
Conseiller aux consultations publiques
Arrondissement de La Cité-Limoilou